

RÉDACTION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with 3 columns: Duration (Un an, 6 mois, 3 mois), Location (Suisse, Union postale), and Price (Fr. 20, 10 50, 5 50).

Prix du numéro: 40 centimes.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1783

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger..... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse..... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 4 novembre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

L'opinion hongroise fait d'étranges sauts de carpe.

Depuis que la monarchie des Habsbourg est divisée en Transleithanie, où dominent les Madgyars, et en Cisleithanie, où les Germains sont les plus forts, il semblait que, dans la lutte des races qui fait le fond de la vie publique de cet empire, Allemands et Hongrois fussent ligués contre le Slave, considéré comme l'ennemi commun. La combinaison actuelle a en effet sacrifié cette nationalité qui, en minorité dans l'une comme dans l'autre fraction de la monarchie, est ou se dit opprimée partout.

voire. L'ambassadeur allemand à Londres a été chargé de faire savoir à lord Salisbury que l'ancien compagnon de Stanley agit contre ses instructions, de sorte que le gouvernement impérial décline toute responsabilité relativement à cette expédition. Lord Salisbury a remercié le cabinet de Berlin de cette communication.

D'autre part, le dernier courrier arrivé à Marseille montre que les rapports entre agents anglais et portugais restent extrêmement aigres.

Enfin on apprend que des explorateurs allemands, profitant de l'échec de la mission Crampel, cherchent à supplanter la France en gagnant à marches forcées la région du lac Tchad, qu'au mépris des traités ils revendiquent comme faisant partie de l'Hinterland de Cameroun.

Le partage de l'Afrique n'est pas encore fait; nous et nos fils verrons encore d'innombrables conflits au sujet du grand continent mystérieux.

La lutte contre l'alcoolisme.

De tous les pays d'Europe, celui où la lutte contre la plaie sociale de l'alcoolisme a été entreprise et menée avec le plus de vigueur, soit par le législateur, soit par l'opinion publique, c'est la Norvège. La consommation annuelle de l'alcool à 50 0/0 qui était, il y a un demi-siècle, de 16 litres par tête de population, a été ramenée, grâce à d'énergiques mesures législatives et à la propagande des sociétés de tempérance à 3,1 litres.

Une loi de 1816 accordait à chaque propriétaire le droit de distiller les produits de ses terres. Il en était résulté qu'en 1833 il y avait 9376 alambics dans les districts ruraux et 151 dans les villes. L'alcool abondait et toutes les classes de la société en consommaient des quantités invraisemblables.

Cet état de choses dura jusqu'en 1845, date à laquelle fut édictée une loi sur la vente en détail des spiritueux par quantités inférieures à 40 litres (au-dessus de cette quantité, le commerce était libre). Cette vente n'était autorisée que par le conseil municipal et n'était concédée qu'à des personnes n'ayant aucun autre genre de commerce.

Le conseil municipal arrêta au mois d'octobre de chaque année la quantité d'eau-de-vie qui pouvait être mise en vente pendant l'année suivante et fixait, d'après cette quantité, le prix des concessions, à raison de 18,5 centimes par litre concédé. Cette quantité était ordinairement supérieure à ce qui pouvait être vendu, et la somme totale à payer était répartie également entre tous les établissements autorisés, quel que fût le chiffre de leurs affaires. La somme à payer par un établissement ne pouvait pas être inférieure à 111 fr. 20. Dans les campagnes, les auberges ayant le droit de loger des voyageurs pouvaient seules être autorisées à débiter de l'eau-de-vie. L'autorisation était accordée par le roi, avec l'assentiment du conseil municipal.

Ces mesures amenèrent une première et considérable diminution du nombre des débits, les charges dépassant les profits pour les petits cabarets. A l'entrée en vigueur de la loi, il y avait dans les villes 1100 débits de spiritueux, soit un pour 152 habitants; en 1870, il n'y en avait plus que 500, soit un pour 591 habitants.

En même temps qu'on réglementait ainsi la vente en détail de l'eau-de-vie, une loi de 1848 s'attaquait à la multiplicité des distilleries. Elle ne permit la distillation que du 15

septembre au 15 juillet; elle interdit l'emploi d'alambics d'une capacité inférieure à 96 litres; elle impose à toute distillerie une production journalière moyenne de 1450 litres et frappe la distillation d'un impôt de 1 fr. 11 par litre. L'effet de la loi fut de supprimer les petites distilleries: en 1840, il y en avait 1387; en 1850, 40 seulement; aujourd'hui, il n'y en a plus que 23 dans tout le royaume. Et la preuve qu'à l'aggravation de l'impôt a correspondu une réduction de la consommation, c'est qu'à une augmentation des taxes de 250 pour cent n'a correspondu qu'une augmentation de recettes de 50 pour cent.

Ce fut la première étape. Les résultats étaient excellents. En sorte que le gouvernement ne s'arrêta pas en si beau chemin. Deux lois, de 1871 et de 1883, introduisirent en Norvège le système dit « de Gothenbourg ».

Sous ce régime, le monopole de la vente en détail de l'eau-de-vie dans chaque commune est accordé à une société par actions dont les statuts doivent être approuvés par les autorités communales et sanctionnés par le roi, la société s'engageant à consacrer à des buts d'utilité publique communale le bénéfice net de son exploitation, après prélèvement de l'intérêt à 5 0/0 du capital-actions. De 1880 à 1886, le bénéfice de ces sociétés versé dans les caisses communales a été de 5 1/2 millions de francs. Aujourd'hui, il y a dans presque toutes les villes du royaume des sociétés de ce genre. On comprend qu'avec ce système la société qui vend l'eau-de-vie n'a aucun intérêt à pousser à la consommation ni à tromper sur la qualité des produits qu'elle livre.

Enfin, une loi de 1884 a étendu les prescriptions de la loi de 1845, sur l'eau-de-vie, à la vente au détail du vin, de la bière et du cidre, en ce qui concerne les concessions à accorder à des particuliers dans les villes et dans les campagnes. Elle a de plus autorisé les autorités communales à concéder le monopole du débit de ces boissons à des sociétés par actions, comme la loi de 1871 l'a fait pour l'eau-de-vie. — Les lois interdisent en outre de vendre ou même d'offrir gratuitement de l'eau-de-vie dès 5 heures du soir, la veille d'un dimanche ou d'un jour férié, jusqu'au lendemain de ce dimanche ou de ce jour férié.

Grâce à ces diverses mesures, il n'y a plus dans les villes de la Norvège qu'un débit d'eau-de-vie pour 1413 habitants et, dans les campagnes, un pour 32,000 habitants.

De nouvelles lois sont encore à l'étude. Une commission du Storting étudie: a) le moyen de taxer la bière d'après sa force alcoolique, de façon à substituer peu à peu à la bière forte qui contient au moins 5 0/0 d'alcool, une bière légère n'en contenant que 1 1/2 à 2 0/0; b) un impôt atteignant la vente de l'eau-de-vie en gros, par quantité de plus de 40 litres; c) une loi punissant l'ivresse habituelle et établissant la responsabilité du débitant ou de la personne qui aura donné à boire à un homme de façon à l'enivrer, ou à un homme déjà ivre.

Une partie des membres de cette commission proposent l'établissement d'un monopole de fabrication et de vente de l'eau-de-vie. D'après leur projet, toute la vente se ferait exclusivement par l'intermédiaire des sociétés instituées par la loi de 1871. Les bénéfices seraient répartis comme suit: les 3/5 à la caisse de la commune où la société fonctionne, les 2/5 à un fonds à distribuer entre les communes rurales du royaume, en raison du nombre de leurs habitants.

Il est clair qu'une pareille législation ne peut

naître que dans un pays où les pouvoirs de l'Etat se sentent fortement soutenus par l'opinion. C'est le cas en Norvège depuis nombre d'années.

C'est vers 1820 que furent fondées les premières sociétés de tempérance, pour combattre l'abus de l'eau-de-vie en recommandant la modération dans l'usage de cette boisson. Les sociétés d'abstinence partielle (c'est-à-dire d'abstinence d'eau-de-vie et de ses dérivés seulement, mais dont les membres continuaient à user de boissons fermentées) vinrent ensuite. La première fut fondée à Stavanger en 1836, une autre à Christiania en 1841. Elles avaient pour but de travailler à la suppression de la consommation de l'eau-de-vie et prirent un grand développement; entre 1855 et 1860, elles comptaient 300 sociétés locales, avec 30 à 35,000 membres, et entretenaient des agents au moyen de subsides fournis par le ministère des cultes. Ces subsides s'élevèrent de 1844 à 1869 à la somme respectable d'environ 171,000 francs. Dès lors, leur étoile pâlit devant celle des sociétés d'abstinence totale, et en 1889 elles cessèrent d'exister.

Les sociétés d'abstinence totale de toute boisson prirent leur place et vont toujours grandissant. La première fut fondée à Stavanger, en 1850. La plus importante, l'« Association norvégienne d'abstinence totale », comptait, en 1888, 759 sociétés ou sections locales, avec 95,000 membres, dont 30,000 femmes et 5000 enfants. L'« Ordre indépendant des Bons Templiers » venait ensuite avec 5790 membres; puis la « Société du ruban bleu », avec 3000 membres; enfin la « Société norvégienne prohibitionniste », avec 30 à 35 sociétés ou sections locales. Toutes ces forces réunies représentent évidemment une puissance morale, politique et... électorale, capable d'exercer une influence réelle dans le pays.

Nous avons dit que la consommation était descendue de 16 litres à 3,1 litres par tête de population. En Suisse, la consommation était jusqu'en 1888 de 10 litres par tête.

Quant au nombre des débits de boisson, nous l'avons indiqué plus haut, pour la Norvège, en pour cent de la population. Nous l'empruntons, ainsi que les autres données de cet article, à l'Annuaire de la Croix bleue. Sur ce point encore la comparaison avec la Suisse n'est pas à l'avantage de notre pays où d'après l'Annuaire du Bureau fédéral de statistique on compte un cabaret pour 133 habitants!

On voit que nous avons beaucoup à faire encore dans ce domaine. Nous sommes entrés dans la voie par la création de la régie fédérale de l'alcool et l'obligation imposée aux cantons de consacrer un dixième de la recette à combattre l'alcoolisme. Mais il y a plus à faire. Espérons que la Confédération y mettra la main et que l'opinion publique la soutiendra.

Les cabarets en Suisse.

Voici, d'après l'Annuaire du Bureau fédéral de statistique, quel est le chiffre des établissements qui, en Suisse, débitent des boissons alcooliques:

En 1870, nous en possédions 17,807, en 1880 21,738 et en 1890 22,060.

Voici la répartition de ces établissements entre les divers cantons avec, en regard leur population et la proportion d'habitants pour chaque débit:

Table with 4 columns: Cantons (Fribourg, Berne, Lucerne, Bâle-Ville, Argovie, Obwald, Valais), Population, and Proportion.

Table with 4 columns: Cantons (Bâle-Campagne, Zoug, Nidwald, Vaud, Neuchâtel, Soleure, Zurich, Schaffhouse, St-Gall, Glaris, Tessin, Uri, Grisons, Appenzell R-E, Appenzell R-L, Thurgovie, Schwytz, Genève), Population, and Proportion.

Total, 2,933,334 22,060

soit en moyenne un débit pour 133 habitants!

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 3 novembre.

Un ballon d'essai. — A la Bourse. — Le cœur de Gambetta. — L'identité de Baradero.

Il vient de se produire, dans le domaine de la politique intérieure, une question assez inattendue: celle de la dissolution anticipée de la Chambre. C'est M. Emmanuel Arène qui en est l'auteur, dans un article publié par le *Matin* sur la séance de samedi. Après avoir vivement tancé M. Clémenceau de ses menaces à l'adresse du ministère, le député de Sartène arrive à cette conclusion que si la majorité se disloque, si modérés et radicaux recommencent à se chamailler, il faut rendre le pays juge de la querelle et que, pour cela, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin normale de la législature.

L'idée est d'ailleurs appuyée par une considération juste, qui est celle-ci: Les élections générales n'ont pas été faites sur un programme politique. Elles n'ont eu en vue que la défense de la République contre le boulangisme. Maintenant que ce danger n'existe plus, il importe de savoir si le corps électoral demande une orientation de la politique à droite ou à gauche.

Toutefois, c'est là un argument de pure théorie, que bien des considérations pratiques viennent battre en brèche. En tout premier lieu, il y aurait quelque chose d'anormal et de peu conforme aux idées démocratiques en faveur, de voir un ministère républicain se lancer dans cette voie de la dissolution parlementaire, où les cabinets de monarchies constitutionnelles regardent à deux fois avant de s'engager.

Si la proposition émanait de toute autre personne que d'un député en relations intimes avec les ministres, d'un homme qui n'a pas la réputation de faire de la fantaisie, on n'y aurait peut-être pas pris garde. Dans l'état de la question, on peut y voir peut-être un simple garde-à-vous à l'adresse de l'extrême-gauche, dans le but de montrer à M. Clémenceau et à ses amis que plutôt que de leur laisser renverser un ministère de plus, on préférerait encore faire appel aux électeurs.

Quoi qu'il en soit, la question de la dissolution est discutée par toute la presse, dont elle est venue à point occuper les loisirs, pendant ces quelques jours d'interruption des séances parlementaires. Sans vouloir rien affirmer, il me paraît infiniment probable que de ce petit montage il ne naîtra pas même une souris.

gence, devançant leurs camarades plus consciencieux, mais bien moins bien doués. Réputé mauvais écolier la plupart du temps, il donnait de loin en loin un coup de collier qui le remettait au niveau des bons élèves et déconcertait les professeurs.

Parmi ses camarades il en eut bientôt déniché un qui devait être pour lui la source de nombreuses satisfactions.

Léopold de Favières était le fils d'un peintre à la mode, fort goûté comme peintre de portraits, car il savait donner du charme aux figures les plus ingrates. M. de Favières avait essayé de découvrir chez son petit garçon les dispositions qui annoncent un peintre futur. Quel avenir, en effet, eût pu s'annoncer plus brillant que celui-là? Les jeunes femmes, rendues si attrayantes par son pinceau, ne seraient-elles pas, dans quinze ou dix-huit ans, amenées forcément à conduire leurs filles chez le fils d'un artiste qui avait si bien su les comprendre? Et dans l'intervalle toute une génération de femmes charmantes et de délicieux bébés de devaient-ils pas faire glisser insensiblement la clientèle du père sous les pinceaux du fils, — pourvu qu'il eût la moindre parcelle de talent?

Mais le destin avait renversé ces projets si naturels et si doux: Léopold, plus familièrement appelé Léo, n'avait pas plus le sens de la peinture que celui de l'éloquence. C'était un excellent garçon, plein de bonnes qualités, mais réfractaire à l'art à un point qui ne se saurait dire. Son père, désespérant d'en faire un peintre, eût voulu en faire un avocat: Léo s'embrouillait dans ses phrases avec une telle profusion de métaphores sangrennes, d'idées parasites, d'explications machéennes, que la seule pensée de l'entendre plaider un jour faisait dresser les cheveux sur la tête de M. de Favières.

« Eh bien! dit ce père désappointé, tu feras du commerce, de la banque, — n'importe quoi! mais où il entre des chiffres, parce que j'ai horreur des chiffres, et ce qu'on appelle une profession libérale, à moins qu'on n'ait un véritable talent, c'est un prétexte pour ne rien faire. Se ravisant, il s'écria: Veux-

FEUILLETON DE LA GAZETTE

L'HÉRITIÈRE

par HENRY GRÉVILLE

Elle comprit qu'il avait voulu se faire présenter comme un inconnu, de façon à lui éviter ce triste souvenir, s'il était possible, et elle lui sut gré de cette délicatesse.

— Nous nous en irons demain, dit Mme Barly; pour ce soir, nous vous appartenons corps et âme.

Ce fut une soirée délicieuse; après quinze jours de solitude relative, les Parisiens consommés qu'étaient M. et Mme Vallencour, malgré leurs protestations, étaient enchantés de retrouver une amie capable de causer avec eux de tout ce qui leur était familier. Les deux jeunes filles avaient mille choses à se dire, et Tracy les regardait, comme on regarde des fleurs ou des oiseaux, ou tout ce qui est élégant et frais.

Lina emmena son amie un peu à l'écart. — C'est ton cousin, ce monsieur, dit-elle. N'est-ce pas aussi un peu ton fiancé?

— Moi! Oh! non, par exemple! Je n'épouserai jamais un mari. C'est assez d'avoir un père toujours en route! Ce pauvre père, il est parti hier, nous le reverrons à Toulon dans six semaines pour vingt-quatre ou quarante-huit heures, et puis ensuite, Dieu sait quand! Georges cherchera une femme qui aime à rester seule!

— En le voyant avec ta mère et toi, reprit Lina, j'avais pensé...

— Mais c'est notre cavalier ordinaire! Maman est faite pour être une femme de mari à peu près comme moi! Elle n'attend rien aux voyages, et elle a passé sa vie à traverser la France, entre Brest et Toulon! Georges est au repos en ce moment, papa l'a chargé de veiller un peu sur notre nichée. C'est un

frère, — le frère de six demoiselles. Je te certifie qu'il n'a pas beaucoup de loisirs! Mais c'est un si bon garçon!

— Je me demande, fit Lina, comment il a pu arriver que je ne l'aie jamais vu auparavant.

— Il était en mer! C'est la réponse à tout, tu sais!

Papa l'a pris tout petit pour en faire un marin; il paraît qu'on ne saurait commencer trop tôt! C'est le fils de sa sœur chérie. Mon oncle est mort jeune... pas marin, celui-là, magistrat. Ma tante n'avait pas de santé. Georges était, à ce qu'on dit, d'un caractère très indépendant... Je ne sais pas, moi, je l'ai toujours trouvé doux comme un agneau! Mais il faut dire que je ne me suis pas mêlée de son éducation, et pour cause!...

— Quel âge a-t-il?

— Vingt-sept ans. On dit qu'il ira très loin... Tant mieux! En attendant, il déjà fait deux fois le tour du monde, et il va recommencer dans six mois. N'est-ce pas qu'il est gentil? Moi, je l'aime de tout mon cœur.

Lina ne répondit rien à cette déclaration de principes. Tracy lui plaisait instinctivement. Mais la chère Cécile était étourdie comme le premier coup de matines, et ses jugements ne devaient être acceptés qu'après vérification; Lina se promit d'examiner ce cousin modèle et de s'assurer qu'il méritait son estime.

Le temps était court pour se former une opinion; la soirée s'acheva sans événement; le lendemain, dès la première heure, les visiteurs se remirent en route, avec force promesses de se retrouver bientôt à Paris. Le dernier regard de Tracy s'arrêta sur Lina, qui, debout sur le perron, agitait son mouchoir en signe d'adieu.

Dans cette blanche lumière du matin, elle était aussi fraîche que l'aube elle-même; sa beauté fine ne craignait ni l'air ni le jour; un sourire égayait son visage pur et ses beaux yeux noirs, aussi aimables, aussi attrayants que les roses thé qui couraient en guirlandes, autour du porche, au-dessus de

sa tête. — Quelle charmante personne que votre cousin! dit-il à Cécile, quand ils eurent cessé de la voir.

— Adorable, répondit-elle. C'est juste la femme qu'il vous faudrait, Georges!

Il fit un très léger mouvement, qui pouvait être une adhésion, mais qui pouvait aussi n'exprimer que la surprise; puis il s'accota dans son coin et regarda silencieusement le paysage.

V

Aristide Bellet était assis depuis plus d'une heure devant son papier. A vingt reprises, il avait trempé sa plume dans l'encre, rangé son papier, commencé un mot, et même écrit une ligne... l'inspiration ne venait pas.

Il déposa son porte-plume d'un air ennuyé, se leva et alla vers la fenêtre; il appuya son front contre la vitre et tambourina une petite marche dolente.

Ce qu'il voyait n'était pas fait pour lui inspirer la gaieté. La pluie tombait au dehors, rayant une perspective de toits qui brillaient comme si l'on venait de les passer à la mine de plomb. Un gros tourbillon de fumée noire sortait avec effort d'une haute cheminée d'usine, et s'abaissait sur les maisons voisines, éparpillée par le vent en lambeaux minces. On sentait l'odeur du charbon de terre à travers la fenêtre mal close.

Aristide abandonna les vitres et retourna vers sa table.

L'intérieur n'était pas beaucoup plus avenant que l'extérieur. La scrupuleuse propreté de la chambre et des meubles faisait ressortir l'insuffisance du meuble mobilier, qui, par malheur pour lui, ne se contentait pas d'être laid et boiteux, mais encore affichait des prétentions.

Le lit était en acajou, à bateau; une pendule à trottadour ornait la cheminée; la courte-pointe était en coton d'un dessin criard, et la pendule ne marchait pas. Les chaises de crin noir, telles qu'on en faisait il

ya quarante ans, étaient usées jusqu'à la limite du possible; mais en les voyant réduites à cette extrémité, on ne pouvait s'empêcher de calculer combien de jupes et de pantalons elles avaient dû exterminer avant d'en venir là. Ce n'était pas l'aisie de la misère, c'était celui de l'incurable médiocrité.

Aristide regarda ses ratnes d'un air de mauvaise humeur, comme si c'était été la faute du papier; d'une main molle il feuilleta un livre à couverture jaune, posé en évidence sur le coin du bureau, puis le reposa avec une sorte de précaution, comme s'il avait peur de lui faire mal.

Ce livre était l'unique orgueil et le fauteur de tous les ennemis de son père.

Aristide était né d'un honnête employé et de sa femme, raccommodeuse de châles de l'Inde. Leur intérieur modeste était bien tenu, par les soins de Mme Bellet, dont le caractère était difficile, mais dont l'économie était légendaire dans l'entourage. Jamais on n'avait vu de carreau si bien ciré, de meubles si bien frottés, les casseroles de fer battu reluisant dans la cuisine, et les fenêtres étaient si claires qu'on les eût crues dépourvues de vitres.

Le petit Aristide avait été la joie de cet intérieur reluisant; la seule tache de ce soleil était la quantité prodigieuse de chaussettes qu'il usait annuellement, et chose plus grave encore, la boue qu'il rapportait au logis sur les dites chaussettes. Les cinq étages qu'il avait à gravir avant de rentrer chez les parents, semblaient encore augmenter plutôt que diminuer cet apport mal venu.

A cela près, l'enfant donna beaucoup de satisfaction à ses parents. Elevé à l'école communale, il obtint bientôt son certificat d'études; son père le fit entrer à l'école Furgot, dans l'espoir d'en faire un bon comptable ou quelque chose d'approchant; mais voilà que vers la seizième année, Aristide se trouva une vocation inattendue.

Aristide n'était pas un pocheur; il appartenait à l'espèce de ceux qui travaillent quand ils ne peuvent pas faire autrement, et qui alors, grâce à leur intelli-

La Bourse continue à être mauvaise. Ces débats de politique intérieure, qui tendent à indiquer le cabinet comme moins solide qu'on ne le croyait, y sont peut-être pour quelque chose. Le facteur important de la baisse semble cependant plutôt résulter soit d'appréciations pessimistes sur les relations internationales — comme le récent article du Standard, — soit de la position de place à la suite de l'emprunt russe. Hier le marché de Paris a été presque en panique, et ce matin on craignait une dépréciation nouvelle.

A la Bourse même, il ne manque pas de gens pour dire que l'emprunt russe a été une faute, la situation de l'empire, après une année de mauvaises récoltes, devant avoir pour conséquence de retenir, plutôt que d'encourager les prêteurs. Si c'était à refaire, l'enthousiasme patriotique ne suffirait peut-être pas à trouver le nombre énorme des millions qui ont été souscrits.

C'est M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, qui doit présider dimanche la cérémonie d'inauguration du monument des Jardies. Vous savez que Gambetta a été enterré à Nice. Pour qu'une partie au moins de sa dépouille mortelle repose sous le monument, le comité a demandé à Mme Paul Bert de lui remettre le cœur du grand patriote, conservé à part après son autopsie.

Cette démarche a été couronnée de succès. Le 8 novembre, on insérera donc dans le monument le flacon d'alcool qui contient le cœur de Gambetta, après l'avoir introduit dans un premier coffret en métal, et dans un second, fabriqué avec du bois provenant de l'Alsace. Un procès-verbal, constatant ces opérations, sera signé par tous les assistants.

L'identité de l'auteur de l'attentat commis sur la ligne du Havre à Paris vient d'être établie par le juge d'instruction. Le prétendu Baradero est un Français, du nom de Chrétien, condamné en 1887 par la cour d'assises de Versailles pour vol qualifié, et en outre inculpé à la loi militaire. La condamnation de Versailles ayant eu lieu par contumace, après le départ de l'inculpé pour l'Amérique, ce n'est pas le service anthropométrique qui a pu faire découvrir cette identité. Le juge a reçu à cet égard la déposition d'un cousin du prisonnier, qui avait cru reconnaître son parent d'après le signalement publié par les journaux.

Voici le passage essentiel de l'article de M. Emmanuel Arène auquel notre correspondant fait allusion :

Il n'y aura pas de politique possible et, en tout cas, pas de majorité certaine, tant qu'il n'y aura pas eu une Chambre élue sur un programme politique, et les circonstances n'ont pas voulu que, jusqu'ici, cette expérience pût se faire. Les dernières élections ont été des élections de défense : elles ont été la victoire de la République contre tous ses ennemis coalisés ; elles n'ont pas été le succès de tel programme républicain plutôt que de tel autre. Les élections prochaines pourront seules dégager cette inconnue, donner, dans un sens ou dans l'autre, une vraie majorité. Si nous n'avons pas la patience de les attendre, avançons-les. Ce sera toujours plus digne que de recommencer la guerre après nous être tous fait être sur un programme de paix, de ciel sans nuage et d'éternel amour !

Le Temps commente en ces termes la proposition de M. Emmanuel Arène :

On fait là-dessus des articles, on interviewe des hommes politiques, on raisonne et l'on déraisonne. Heureusement, tout cela n'est pas bien grave. Vienne une bonne séance, où l'on étudiera posément, en hommes d'affaires, un chapitre du budget, et il ne restera plus trace des vains propos échangés. Seulement si la première fois ne compte pas, il n'en est pas de même d'une seconde, ni d'une troisième... Mais résignons en quelques mots ce qu'on vient de dire et d'écrire avec le sérieux que comporte le sujet.

M. Georges Berger, député de la Seine, déclare qu'il est fort aisé à la Chambre d'écarter l'hypothèse d'une dissolution en s'appliquant résolument à l'examen des questions sociales, comme elle a promis de le faire ; mais d'autre part, il est persuadé que les élections, si elles étaient avancées, seraient faites uniquement au profit du parti républicain modéré, et non au profit des radicaux. Il est bien évident, en effet, que ceux qui auraient trahi la concordance républicaine en soulevant des discussions politiques dont ils avaient promis l'ajournement, seraient très sévèrement jugés par le suffrage universel. Les républicains de gouvernement pourraient donc envisager sans aucun trouble la perspective d'une consultation anticipée, mais ils estiment, comme M. Berger, qu'une agitation électorale n'est, dans les circonstances présentes, ni nécessaire ni souhaitable.

Aussi bien les radicaux eux-mêmes paraissent tout disposés à atténuer le fâcheux effet produit par la

séance de samedi. C'est ainsi que M. Henry Maret, après avoir voté, comme MM. Clémenceau et Camille Pelletan, contre l'ordre du jour pur et simple, est bien près d'entendre aujourd'hui avec M. Georges Berger. Il ne veut pas de la dissolution et il est convaincu que la Chambre n'en veut pas. Mais il ne veut pas davantage, et c'est là le point important, de crise ministérielle. Même lorsque les radicaux, dit-il ministériellement, votent contre le gouvernement, ils n'ont nullement l'intention de le renverser, et si par accident la chose se produisait, ils en seraient « tout penauds ».

Quant à M. Henry Maret, il est tout entier gagné à la politique d'apaisement ; même sur le terrain religieux, il croit que l'on pourrait trouver un *modus vivendi*. « Personne, conclut-il, ne veut la chute du ministère actuel, ni les radicaux qui ont voté contre lui, l'autre jour, ni les conservateurs qui ne peuvent l'attaquer et qui, dans tous les cas, ne gagneraient rien à ce qu'un autre lui succédât... En résumé, selon moi, il n'y aura pas de dissolution, il n'y aura pas non plus, de si tôt, de crise ministérielle, et les adversaires fanatiques du gouvernement ne doivent pas compter pour leurs partisans tous les radicaux qui ont voté, samedi dernier, contre le cabinet. » M. Pelletan, lui, si directement engagé l'autre jour dans la mêlée, reste encore un peu échauffé de l'action et continue à récriminer ; mais il est visible que le ton baisse déjà de plusieurs degrés, et, chose curieuse, il discute l'article de M. Emmanuel Arène, sans dire un mot — mais là, un seul mot — de sa conclusion, à savoir l'idée de la dissolution. Cette réserve n'est-elle pas bien suggestive ?

Le plus clair, en définitive, c'est, comme nous le disions en commençant, que tout le monde est désireux de se remettre de l'alerte. Mais surveillons-nous désormais. Par sa sagesse et par son sang-froid, la France est arrivée cette année au but que visaient tous les bons citoyens. Elle a repris son rang en Europe. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que cette magnifique situation soit à l'abri de toute épreuve, que le capital dont nous avons pu mesurer l'importance à Cronstadt et à Portsmouth soit définitivement encaissé et que, dorénavant, les incidents de la politique intérieure doivent rester sans contre-coup sur notre politique extérieure. Ce serait la plus grave, la plus coupable des erreurs et le pays ne pardonnerait certainement pas à ceux qui s'y laisseraient entraîner.

NOUVELLES POLITIQUES

— A la suite des incidents parlementaires auxquels ont donné lieu, au Palais-Bourbon, le dépôt du projet de séparation des Eglises et de l'Etat et l'interpellation de M. Ernest Roche sur le cas de M. Lafargue, un certain nombre de députés radicaux ont songé à reconstituer le groupe de l'Extrême-Gauche. A cet effet, une réunion préparatoire aura lieu demain.

Parmi les députés qui y assisteront, on cite : MM. Clémenceau, Pelletan, Peytral, Mathé (Allier), Mathé (Seine), Tony Révilleon, Bouge, Lagnel, etc.

Dans cette réunion, on examinera dans quelles conditions l'Extrême-Gauche pourra être reconstituée. On y arrêtera également les termes de la convocation qui sera adressée, en vue d'une réunion générale, aux députés dont l'adhésion paraîtra probable, sinon certaine.

Dans la pensée des promoteurs de cette reconstitution de l'Extrême-Gauche en groupe parlementaire, il s'agit de fournir aux radicaux le moyen de s'entendre sur la ligne politique à suivre à la Chambre.

— On annonce de Fano (Italie) la mort du prince Louis-Lucien Bonaparte.

C'était le second fils de Lucien, prince de Canino, frère aîné du grand Napoléon et de sa seconde femme Alexandrine veuve Joubert, née de Bleschamp. Il était né en Angleterre en 1813 et avait épousé à Florence le 4 octobre 1833 une Italienne Mlle Marianne Cerechi.

Le prince Louis-Lucien fut sénateur du second empire, mais, comme tous les descendants de Lucien, il ne faisait pas partie de la famille impériale et son rôle fut toujours très effacé.

Son cadavre, embaumé, sera transporté en Angleterre.

— Contrairement au bruit répandu à Paris et à Londres, le pape se porte bien. Il a conféré longuement hier matin avec M. Segna, secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il a reçu ensuite deux évêques et s'est fait préparer une des loges du Vatican pour se promener en cas de mauvais temps.

— L'état du cardinal Lavignerie reste le même avec des alternatives de haut et de bas. Si le prélat échappe à la crise actuelle, tout travail lui sera interdit au moins pendant une année.

— A Massauan, dans le procès Livraghi-Cagnassi, l'interprète Freida a affirmé que l'avocat fiscal, marquis d'Invrea, lui avait suggéré l'idée de diminuer sa responsabilité en accusant Livraghi et Cagnassi. Cette révélation, aussi grave qu'inattendue, a frappé de stupeur le public et les juges et a causé de violents murmures et une grande agitation.

Le ministère public proteste énergiquement contre les accusations portées contre le juge d'instruction. Il demande la confrontation immédiate. Freida et le marquis d'Invrea sont confrontés. Le juge d'instruction nie formellement.

Le témoin insiste ; il ajoute que M. le marquis

entraîné dans ses relations sociales, le jeune Bellet n'avait trouvé qu'une place d'employé à la Compagnie du gaz, où il était très occupé et médiocrement payé. C'était assez pour manger, mais trop peu pour faire figure. Alors, comme il voulait être quelque chose, il se fit poète.

C'est-à-dire qu'il fit des vers, et comme ce n'était pas là une profession qui lui fut uniquement personnelle, il fit des vers à peu près incompréhensibles, qu'il baptisa d'un nom mystérieux. Un oncle lui ayant laissé quelques centaines de francs, il se fit faire un habit noir et publia son volume, sous le titre *Fragrances ambiantes*, avec une couverture jaune.

Cette idée, vraiment géniale, lui ouvrit aussitôt la porte de plusieurs petits écueils, composés chacun de trois ou quatre jeunes gens pareils à lui. Ce qu'il y vit de plus frappant, et encore ce n'était pas chose bien extraordinaire, c'est que les membres de ces écueils se déchiraient abominablement entre eux d'abord, et puis chaque groupe dévorait quotidiennement les groupes voisins. Si Aristide avait eu besoin d'apprendre à dénigrer son prochain, il eût pu se perfectionner là ; mais il avait atteint naturellement et sans effort l'art d'insinuer de savantes perfidies, ce qui le dispensait d'avoir recours à des moyens plus violents et moins sûrs.

d'Invrea lui a conseillé en prison d'accuser Cagnassi. La défense relève les irrégularités de l'instruction résultant des révélations qui viennent d'être faites, il relève aussi la pression opérée par un magistrat. Le sieur Kassa, interrogé de nouveau, affirme aussi qu'il a en une promesse de 500 thalers pour dénoncer comme calomniateur Mussa-el-Akkad ; il ignore qui devait lui payer. Il déclare que dorénavant il dira toute la vérité.

Les interrogatoires sont terminés.

— Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu en Angleterre et dans le pays de Galles ont tourné en faveur des libéraux, qui ont gagné 69 sièges contre 61 obtenus par les conservateurs et 6 par les libéraux-unionistes.

— Le correspondant parisien du Times dit que Guillaume II était disposé à aller saluer le tsar à son passage sur le territoire allemand, mais que celui-ci avait pris une résolution dont rien n'avait pu le faire changer.

« Il y a quelque temps, je puis m'en porter garant, le grand-duc Vladimir, qui est connu pour un partisan décidé de l'Allemagne, déclarait qu'il avait engagé le tsar, son frère, à rendre à l'empereur d'Allemagne les visites que celui-ci lui avait faites à deux reprises, et que le tsar avait répondu : « Il est vrai que l'empereur d'Allemagne est venu me voir deux fois ; mais il s'est invité lui-même. Je ne l'avais pas appelé et je ne suis pas tenu de rendre des visites que je n'ai pas sollicitées et auxquelles je me suis borné à consentir. »

Le monument de M. Grévy.

Paris, 3 novembre.
Un monument sera érigé sur la principale place de la ville de Dôle en l'honneur de M. Jules Grévy.

Voici, d'ailleurs, le texte de la résolution votée à l'unanimité par le conseil municipal de cette ville, réuni en séance extraordinaire le 2 octobre :

Le conseil municipal de la ville de Dôle, Considérant que M. Jules Grévy, ancien président de la République française, est né dans l'arrondissement de Dôle, à Mont-sous-Vandrey ; Qu'en 1848 M. Grévy, commissaire général de la République dans le Jura, y rendit les plus grands services en y faisant triompher la politique la plus conforme aux intérêts de la démocratie ; Que M. Jules Grévy représentait le département du Jura à l'Assemblée nationale constituante, lorsqu'il déposa et défendit, dans un inoubliable discours, l'amendement qui, s'il eût été voté, eût épargné à la France vingt ans de despotisme, et de centaines de Français la proscription et l'exil, à la patrie l'invasion, la ruine et le démembrement ;

Qu'en 1848 M. Grévy remplissait le même mandat à l'Assemblée législative, lorsqu'après avoir dénoncé les menaces de la dictature, défendit les libertés publiques, les droits du suffrage universel, le maintien de la Constitution républicaine, il fut arrêté le 2 décembre 1851 ;

Que ce fut en qualité de représentant de l'arrondissement de Dôle que M. Grévy entra dans la vie politique en 1868 pour combattre la candidature officielle, lutter contre le plébiscite, et vit sa parole étouffée par une majorité servile lorsqu'il protesta contre la déclaration de guerre ;

Que M. Grévy, élu par le Jura et les Bouches-du-Rhône, le 8 février 1871, opta pour son pays natal et fut élu représentant à l'Assemblée nationale, lorsqu'il fut élu président de cette assemblée ;

Que M. Grévy était encore député de l'arrondissement de Dôle, lorsqu'après le 16 mai, dont il combattit de toutes ses forces la politique funeste, il fut réélu président de la Chambre des députés ;

Que M. Grévy, élu à Paris dans le 9^e arrondissement, après la mort de M. Thiers, opta en faveur de l'arrondissement de Dôle, où il ne cessa de représenter jusqu'au jour où il fut élu président de la République ;

Que M. Grévy, qui a rendu à la France et à la République les plus éminents services, et, durant toute sa vie, témoigné la plus vive et la plus constante sympathie à l'arrondissement de Dôle, où il n'a cessé de résider, où il est mort et où il a voulu avoir son tombeau ;

Que c'est dans l'arrondissement de Dôle que des obsèques nationales ont été célébrées pour honorer sa mémoire ;

Pour ces motifs, décide : 1^o Une statue sera érigée par souscription publique sur la plus vaste place de la ville de Dôle, appelée place Pignon, et qui s'appellera place Grévy, en l'honneur de M. Jules Grévy, ancien député du Jura, ancien président de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés, ancien président de la République ;

2^o L'inauguration du monument aura lieu le 9 septembre 1892, date du premier anniversaire de la mort de M. Jules Grévy ;

3^o La ville de Dôle souscrit pour une somme de 2000 fr.

Le congrès de la paix.

Rome, 3 novembre.
La conférence interparlementaire de la paix a été inau-

guée hier à midi, dans la grande salle du Capitole. La salle était pavée de drapeaux de Rome et des Etats représentés à la conférence : la Suisse, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Norvège, le Portugal, les Pays-Bas, la Roumanie, la Serbie et la Suède. Une musique jouait sur la place. Le garde des sceaux et plusieurs diplomates avec leurs femmes y assistaient, ainsi que beaucoup de journalistes, de nombreux invités et beaucoup de dames.

On procéda à l'appel nominal des membres de la conférence. Deux cents députés de tous pays sont présents. Ensuite M. Biancheri, président de la Chambre italienne, et le duc de Caetan, syndic de Rome, prononcèrent des discours très applaudis. M. Baumbach, vice-président du Reichstag, parla ensuite en allemand. Il est très applaudi. Parle ensuite un député autrichien (M. Suen), un Anglais, un Roumain (M. Urchia), un Espagnol, un Français (le comte de Douville-Maillefeu), un Hollandais, un Suisse (M. Gobat), un Belge, un Hongrois (M. Pulzky), un Norvégien (M. Lundjoh), un Grec, un Suédois (M. Gumalius), un Danois (M. Bajer) ; tous sont applaudis.

Le président annonce que les présidents et secrétaires vont se réunir et établir l'ordre du jour de la séance publique qui aura lieu demain au palais des beaux-arts, à onze heures du matin. La séance est levée à 3 h. 5.

Après la séance, M. Baumbach a félicité M. de Douville-Maillefeu et lui a serré la main. L'ordre du jour de demain est : la langue officielle et la constitution d'un comité parlementaire international.

gurésolement à 1 h. 30 dans la grande salle du Capitole. La salle était pavée de drapeaux de Rome et des Etats représentés à la conférence : la Suisse, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Norvège, le Portugal, les Pays-Bas, la Roumanie, la Serbie et la Suède. Une musique jouait sur la place. Le garde des sceaux et plusieurs diplomates avec leurs femmes y assistaient, ainsi que beaucoup de journalistes, de nombreux invités et beaucoup de dames.

On procéda à l'appel nominal des membres de la conférence. Deux cents députés de tous pays sont présents. Ensuite M. Biancheri, président de la Chambre italienne, et le duc de Caetan, syndic de Rome, prononcèrent des discours très applaudis. M. Baumbach, vice-président du Reichstag, parla ensuite en allemand. Il est très applaudi. Parle ensuite un député autrichien (M. Suen), un Anglais, un Roumain (M. Urchia), un Espagnol, un Français (le comte de Douville-Maillefeu), un Hollandais, un Suisse (M. Gobat), un Belge, un Hongrois (M. Pulzky), un Norvégien (M. Lundjoh), un Grec, un Suédois (M. Gumalius), un Danois (M. Bajer) ; tous sont applaudis.

Le président annonce que les présidents et secrétaires vont se réunir et établir l'ordre du jour de la séance publique qui aura lieu demain au palais des beaux-arts, à onze heures du matin. La séance est levée à 3 h. 5.

Après la séance, M. Baumbach a félicité M. de Douville-Maillefeu et lui a serré la main.

L'ordre du jour de demain est : la langue officielle et la constitution d'un comité parlementaire international.

Le mouvement ouvrier.

Le nombre des ouvriers sans travail augmente sans cesse à Rome. Lundi, une centaine d'entre eux ont tenu une réunion dans la salle des vétérans, pour discuter sur la crise qui sévit actuellement parmi les classes ouvrières. Après une courte séance, une commission composée de six délégués a été chargée de demander une entrevue au sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, M. Lucca. Celui-ci les reçut et leur déclara que le ministre de l'intérieur faisait tout son possible pour leur procurer du travail, mais qu'il ne pouvait leur donner tout de suite une réponse formelle. Ces ouvriers étaient occupés pour la plupart aux travaux du nouveau palais de justice qu'on a dû suspendre par suite du manque de fonds.

INFORMATIONS DIVERSES

— Une curieuse affaire est venue lundi matin devant le juge Wills et un jury spécial, à Londres. M. Ciampi, chanteur d'opéra, réclamait 500,000 fr. de dommages-intérêts au *Daily Telegraph*. Ce journal avait publié un article de critique musicale dans lequel il était dit que M. Ciampi ne pouvait plus être considéré comme un chanteur, depuis l'interprétation qu'il avait donnée d'un rôle de Don Juan.

Après s'être une première fois déclaré incompétent, le jury a rendu un verdict pour le plaignant, auquel il accorde un farthing de dommages. Le farthing est une monnaie anglaise qui vaut 2 centimes 1/2.

— Sandringham house, le château du prince de Galles dont les deux étages supérieurs ont entièrement brûlé dimanche matin, avait été construit en 1870 sur un domaine acheté par le prince dans le comté de Norfolk au prix de 5 millions de francs. Le style de l'édifice était celui de beaucoup de manoirs anglais, que l'on cherche à rendre plus confortables qu'ils le sont.

Les deux étages supérieurs de la maison étant séparés des autres par un plafond à l'épreuve du feu, le rez-de-chaussée et l'entresol n'ont pas été sérieusement endommagés, et l'on espère réparer, avant la fin de l'année, les dégâts causés par l'eau ; mais il est peu probable que le prince et la princesse de Galles puissent donner cet hiver, à Sandringham, les fêtes qu'ils avaient annoncées.

— Le correspondant du *Freeman's journal* à Londres affirme que l'état actuel de Mme Parnell est beaucoup plus grave que ne le disent les bulletins de santé que l'on publie à Brighton. Elle ne prend presque aucune nourriture, elle ne dort pas, et si avant deux ou trois jours il ne se produisait aucune amélioration, on aurait tout à craindre.

— On n'a pas encore de détails précis sur le terrible tremblement de terre du Japon.

Il a été, jusqu'à ce jour, impossible de télégraphier des renseignements exacts sur le nombre des morts et sur l'étendue des pertes matérielles causées par les tremblements de terre, et, même aujourd'hui, on ne peut donner que des chiffres ronds qui devront être rectifiés plus tard.

Les autorités du Japon donnent les évaluations suivantes : 4000 morts, 5000 blessés, 50,000 maisons détruites.

Le tremblement de terre s'est fait sentir sur un espace plus considérable qu'on ne le croyait d'abord. C'est ainsi qu'on a éprouvé des secousses jusque dans la région des Iles.

On dit que plusieurs grandes villes sont en ruines. Aucun Européen n'a péri.

— et qui fait des vers, madame ! des vers qu'il récite dans les salons, — chez les personnes riches, — se voit courir l'herbe sous le pied par un tas de gens qui ne valent pas ?

La concierge ne disait pas non ; Mme Bellet payait régulièrement son terme et ne faisait pas de dettes chez les fournisseurs, ce qui lui valait l'estime générale de son quartier. Aristide, bien entendu, ignorait ces confidences maternelles et passait devant la loge d'un air absorbé qui le faisait juger « un peu fier ».

Il s'était remémoré tous ces mécomptes, pendant que sa main caressait distraitemment le volume de vers en permanence sur la table à tiroir qui lui servait de bureau ; une expression de mauvaise humeur lourdisait le bas de son visage et fronçait ses sourcils un peu trop rapprochés. Il s'approcha d'une glace suspendue auprès de la fenêtre et se regarda, non sans une certaine complaisance.

Sa mère avait raison : Aristide était un bon garçon ; des yeux bleus pas très grands, mais d'une belle couleur, profondément enfoncés dans l'orbite, lui donnaient, quand il le voulait, un air de franchise juvénile bien précieux à l'âge qu'il atteignait. Sa bouche un peu grande se dissimulait dans une barbe châtain, presque blonde, élégante et bien tenue ; le front était haut et intelligent, les cheveux noirs, tondus de près, achevaient de faire que l'originalité à ce visage. En se regardant, il se trouva joli, et un sourire qui ne le chercha pas à réprimer montra des dents superbes. Mais il s'assombri sur-le-champ.

« Il dire qu'avec tout cela je ne puis pas arriver à en attraper seulement une ! pensa-t-il irrvérencieusement. On eût pu croire qu'il s'agissait d'alouettes au miroir ; c'étaient seulement des héritières, mais dans son idée c'étaient choses à peu près pareilles. — Qu'est-ce qu'on leur dit, qu'est-ce qu'on leur fait, pour que cela rompe toujours au moment de s'engager ? Avec la petite Blanche, j'ai été bien près de réussir. Avec Colette... Avec... L'n'acheva point la litanie et poussa un profond

CONFÉDÉRATION SUISSE

Nouveau fusil. — Le bataillon de carabiniers n° 3 vient de terminer à Berne son cours de répétition avec le fusil 1889. Voici les résultats de son tir en 6 exercices à 3 cartouches chacun :

Exercice	Cible	Distance	I.	Cie II.	Cie III.	Cie IV.	Cie V.
1.	I 300, couché	95	92	94	95		
2.	I 300, à genou	91	90	92	92		
3.	I 300, couché	83	80	82	85		
4.	I 400, couché	79	78	82	87		
5.	V 200, à genou	65	76	78	73		
6.	VI 200, à genou	67	63	62	68		
7.	V 200, à genou	46	50	50	61		

(*) Feu par le magasin.
La cible I est un carré de 1^m8 sur le côté ; la cible V représente un soldat debout et la cible VI un soldat à genou.

Quant aux résultats, ils parlent autant en faveur du nouveau fusil que de la troupe.

Chemins de fer. — Or : mande de Berne au *Journal du Jura* que le coût du chemin de fer de Huttwyl à Wolhusen est évalué à 2,700,000 fr., dont 900,000 fr. à trouver par obligations et 1,800,000 francs par actions. Le canton de Berne prendrait pour 300,000 fr. d'actions, Lucerne pour 1,000,000 et les particuliers pour 500,000 fr.

Viège-Zermatt. — Pendant le mois de septembre, le chemin de fer Viège-Zermatt a transporté 6288 voyageurs et 235 tonnes de marchandises. La recette a été de 59,791 francs.

La recette totale dès le commencement de la saison jusqu'au 30 septembre est de 319,945 francs.

Suisses à l'étranger. — Un cercle suisse vient de se fonder à Bruxelles, sous la présidence de M. F. Nabrath. Il a été inauguré le 24 octobre par une soirée musicale et littéraire suivie d'un bal. Cette fête a réussi en tous points. « La salle, dit la *Reforme*, avait reçu une décoration spéciale. De chaque côté de la scène étaient appendus des drapeaux suisses et belges. Le long des murs, séparés par les drapeaux entrelacés des deux pays, les écussons des cantons de la Suisse. Au milieu de la salle, avait été appendu un grand tableau emblématique encadré des couleurs suisses et représentant le serment du Rütli. »

NOUVELLES DES CANTONS

TESSIN. — Les radicaux tessinois vont une fois de plus donner leur mesure : on mande de Lugano à la *Nouvelle Gazette de Zurich* qu'il s'est constitué à Lugano un comité pour demander le referendum contre les lois que le Grand Conseil vient de voter pour la construction des tramways électriques et des chemins de fer régionaux.

On se rappelle que les radicaux ont fait aussi opposition, il y a quelques années, à la loi pour la correction du Tessin. Singuliers progressistes !

— Le tribunal de Locarno a acquitté Marietta Scazza, la femme du caissier cantonal, prévenue de recel.

GENÈVE. — Sous le titre « Notre liste ! » le *Radical-National* publie la déclaration suivante :

« Le comité électoral du parti radical-national a décidé de porter en tête de sa liste MM. Etienne Paturu, ancien conseiller d'Etat, et M. Hérédier, ancien conseiller d'Etat, qu'il considère comme la représentation vivante des principes du parti. »

« Il a décidé également d'accentuer dans la formation de sa liste une majorité anti-séparatiste. »

« Enfin, de prendre dans le parti radical-libéral des noms tels que ceux de MM. Didier, conseiller administratif ; Vincent, docteur ; Binder, ancien juge, ou tous autres candidats de cette tendance. »

« Toutes réserves faites d'opposer à nouveaux faits nouveaux conseils. »

— L'inauguration du buste d'Amiel a eu lieu hier dans l'Aula de l'Université. On avait décoré la salle de massifs d'arbustes et d'un faisceau de drapeaux des sociétés d'étudiants. Le buste, enveloppé d'un voile, était placé à la droite de la tribune.

M. Chantre, recteur de l'Université, a ouvert la cérémonie qui était, en même temps, celle de l'ouverture des cours, puis M. Gourd, successeur dans la chaire d'Amiel, a lu une étude substantielle sur la philosophie de l'écrivain genevois.

M. Emile Redard, professeur, président de la section de littérature de l'Institut, a offert le buste au Conseil d'Etat. Le chef du département de l'instruction publique était absent, M. le conseiller d'Etat Dunant a lu, au nom de son collègue M. Richard, un intéressant travail consacré surtout aux idées sociales d'Amiel.

La série des discours a été close par une charmante improvisation de M. Ph. Godel, qui avait tenu à apporter à Amiel l'hommage des Neuchâtelois.

La séance, qui a duré jusqu'à 4 h. 1/2, et sur laquelle nous reviendrons, s'est terminée par le chant du *Routez tambours*, exécuté par les étudiants.

VALAIS. — Le Conseil d'Etat du Valais a envoyé 1000 francs aux incendiés de Meiringen.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, un incendie a éclaté dans la brasserie Wegner, à Brigue.

soupir, puis se retourna vers la table où gisaient l'odeur curieuse, la plume détestable et le papier ennemi...

— Si je pouvais faire un article seulement, se dit-il, une petite nouvelle, quel je rapporterait un louis... un louis pour aller m'asseoir un peu... je sèche d'ennui ! Tout le monde est en denil cet hiver ; on dirait qu'ils le font exprès ! Et Bazoché est intraitable depuis qu'il travaille pour son compte !

La porte s'ouvrit, et Mme Bellet entra, la poitrine en avant.

C'était une grosse femme commune, à l'œil rusé, au sourire faux. Elle eut la pauvreté nécessairement décente qui avait imprimé sur elle ce cachet de flagornerie, ou bien l'avait-elle reçu au berceau, comme principal don de la fée sa marraine ? Personne ne s'en était inquiété, et son fils n'en souffrait guère.

— Voilà une invitation pour toi, Aristide, dit-elle ; c'est M. de Favières qui donne une petite soirée intime. La lettre n'était pas cachetée, je l'ai lue en montant l'escalier.

Le jeune homme prit la lettre sans se méfier et regarda l'enveloppe. Une légère humilité sur le bord gommé dénonçait Mme Bellet. La lettre avait été cachetée insuffisamment, et sa marraine l'avait ouverte en avant.

L'étage supérieur de la maison a été détruit et des provisions sont restées dans les flammes.

Ces jours derniers, à Louèche, au domicile d'un garde-barrière, un pistolet chargé appendu à la paroi...

CANTON DE VAUD

L'achat du Central.

La Revue déclare, dans son numéro d'hier, que jamais — c'est elle qui souligne — elle n'acceptera l'achat du Central soumis à la votation du 6 décembre.

Puis elle définit en ces termes sa manière de voir à l'endroit de la nationalisation des chemins de fer en général :

Le jour où, au lieu d'un projet onéreux et incomplet, on nous présenterait un plan d'ensemble, équilibré au point de vue financier, satisfaisant pour les intérêts économiques et politiques des différentes parties du pays...

Sans vouloir préjuger les résultats d'une étude plus approfondie, nous accueillons favorablement une décentralisation de l'administration et de l'exploitation des chemins de fer qui maintiendrait à Lausanne, à Berne, à Zurich, à Lucerne, à Bâle et à St-Gall, les sièges d'arrondissements de chemins de fer...

Et c'est pour introduire cette décentralisation ; pour maintenir à Lausanne, à Berne et ailleurs, des sièges d'arrondissements de chemins de fer correspondant aux réseaux ou aux anciens réseaux de la Suisse-Occidentale, du Jura-Berne, du Nord-Est, du Gothard, du Central et de l'Union-Suisse...

Singulier procédé, puisque la fusion est tout le contraire d'une décentralisation. N'a-t-elle pas livré complètement à Berne le réseau romand ? N'a-t-elle pas dépouillé Lausanne du siège de la compagnie S.-O.-S. pour le transporter à Berne ?

C'est abuser de la naïveté et de la crédulité, très grandes pourtant, de ses lecteurs que de leur demander de souscrire à d'aussi mauvaises plaisanteries.

AGLE. — Les patineurs amateurs de courses apprendront avec plaisir que le lac d'Al est solidement gelé. On le téléphone de Leysin que la glace, splendide, offre un magnifique champ de patinage.

MONTRÉUX. — Une section de la Société de sauvetage du Léman va se constituer à Montréux.

VEVEY. — L'Italien qui a tiré, dimanche soir, un coup de revolver sur un agent de police, a été arrêté lundi matin sur les motifs de Caux.

GRESSY. — Dimanche, à Gressy, un garçon de onze ans est tombé d'un pommier et s'est tué sur le coup.

YVERDON. — Une vente de charité va être organisée à Yverdon en faveur de la Société pour l'enfance abandonnée dans le VIII^e arrondissement ecclésiastique.

Un ancien élève du collège d'Yverdon, M. Paul Eternod, vient de passer avec succès l'examen d'admission au Conservatoire de musique de Paris.

MORGES. — M. Jean Schöpfer, de Morges, ancien

élève du Gymnase de Lausanne, vient d'être reçu licencié ès-lettres (philosophie) à la Faculté des lettres de Paris.

LAUSANNE

Université. — Une adresse de félicitations a été envoyée par l'Université de Lausanne à M. Helmholz, le célèbre physicien de l'Université de Berlin...

Concerts. — Un concert sera donné prochainement, à Lausanne, par Mlle de Gerzabek, élève de Mlle Thelin, avec le concours de l'Orchestre de la Ville...

Théâtre. — La troupe de M. Scheler a donné dimanche une excellente représentation de Nos bons villageois. Il faut l'en féliciter très particulièrement.

Pour jeudi on annonce les Fourchambault, d'Emile Augier. A en juger par la distribution, ce sera aussi un succès.

La séance a commencé par l'exécution d'une suite symphonique de M. Charpentier, grand prix de 1887. M. Charpentier est un des jeunes sur lequel on compte le plus et, je crois, avec raison ; c'est un des rares jeunes qui ait des idées originales sans bizarrerie.

NOS SOUSCRIPTIONS

Nous rétablissons ainsi qu'il suit la liste complète des dons qui nous sont parvenus jusqu'à ce jour pour les incendies :

Pour Selmisot : MM. Henry de Blonay, 80 fr. — Henri van Mryden, 20. — Un ami des Orisons, 5. — Institut Boileau, Cour, 40. — E. C., 15. — Anonyme, 80. — Anonyme, 50 cts. — Mlle C., 5. — Trois amis de Rolle, 20. — Anonyme, 3. — Anonyme, 5. — Anonymes de F. B. C. J., 150. — Monastier, pasteur, Payerne, 5. Mlle de Treytorrens, Payerne, 15. — Henri Schiffel, Neuveville, 10. — Cornu-Chapuisat, Yverdon, 5. — F. P., 5. — C., à St., 5. — Total, 368 fr. 50.

Pour Meisinger : MM. Henri Dufour, professeur, 10. — E. C., 10. — Trois amis de Rolle, 10. — Anonyme, 1. — Anonyme, 10. — Monastier, pasteur, Payerne, 5. — E. N., 3. — Total, 49 fr.

Pour Rebstein : MM. E. C., 15. — Anonyme, 20. — Mlle C., 5. — Trois amis de Rolle, 20. — Anonyme, 1. — Monastier, pasteur, Payerne, 3. — E. N., 3. — Total, 67 fr.

Pour les trois ensemble : D^r X., 65. — Rav., 60. — Aug. Borel, Morges, 300. — Anonyme, 5. — M. B., 6. — Total, 436 fr.

Chronique musicale.

Paris, 1^{er} novembre. MM. Colonne et Lamoureux ont l'un et l'autre ouvert leurs grands concerts du Châtelet et du Cirque d'été.

M. Colonne a le projet de nous faire entendre, dans leur ordre chronologique, les neuf symphonies de Beethoven. La première et la seconde ont figuré dans ses deux premiers concerts. Plusieurs œuvres inédites nous ont été offertes dans le second concert. Tout d'abord : les Deux Métroniers, du compositeur russe César Cui, dont le nom n'avait jamais paru encore sur les programmes du Châtelet.

Et de leurs doigts décharnés montrant leurs cœurs en lambeaux, Avec des cris de damnés, Sont rentrés dans leurs tombeaux !..

L'œuvre de M. Cui est originale, d'un caractère dramatique saisissant ; l'orchestration en est bizarre ; il y a là des jeux de timbre étonnants et des sonorités nouvelles. M. Auguez interprétait la partie vocale.

Africa est une composition que M. C. St-Saëns a écrite pendant son dernier voyage et dans laquelle il a employé une série de thèmes orientaux. C'est une fantaisie pour piano et orchestre, légère et variée, sans plan bien arrêté, mais pleine d'esprit.

Chacun connaît les « quinze mélodies » du regretté Léo Delibes. Dans ce recueil de petits chefs-d'œuvre se trouve Myrto, sur une poésie d'Armand Sylvestre que tout le monde a

chantée. Delibes avait écrit pour cette mélodie un accompagnement d'orchestre dont M. Colonne nous a donné le premier. Inutile d'insister sur la finesse du coloris orchestral du maître dont le monde musical pleure la mort prématurée.

Je me réserve de parler dans une lettre spéciale des concerts Lamoureux et de son chef, dont la réputation d'artiste a été considérablement surfaite. D'une énergie peu commune, M. Lamoureux est arrivé à des résultats extraordinaires dans la perfection de l'exécution technique des partitions les plus touffues. Son orchestre est un virtuose hors ligne, mais...

Je reviens sur ce sujet un peu complexe et je crois qu'il ne sera pas difficile non plus de prouver qu'un musicien qui déclare Lohengrin le chef-d'œuvre de Wagner est peu qualifié pour porter en France l'étendard du wagnérisme...

Hier, au Palais Mazarin, on proclamait les grands prix de Rome décernés par l'Académie des Beaux-Arts. C'était le « jour musical » où l'on entend les œuvres des jeunes lauréats du concours de Rome.

La séance a commencé par l'exécution d'une suite symphonique de M. Charpentier, grand prix de 1887. M. Charpentier est un des jeunes sur lequel on compte le plus et, je crois, avec raison ; c'est un des rares jeunes qui ait des idées originales sans bizarrerie.

La séance s'est terminée par l'exécution de la cantate de M. Silver, élève de Massenet, qui a remporté le grand prix au concours de cette année.

Le livret, qui est de M. Ed. Noël, a pour titre l'Interdit. Les situations y sont traitées dans un bon mouvement dramatique et sont particulièrement favorables à la musique.

Philippe-Auguste ayant épousé illégalement Agnès de Méranie, l'Interdit a été mis sur la France par le pape. Les églises sont fermées, les croix sont renversées, les cloches sont muettes ; partout silence et désolation.

Agnès réfugiée dans un cloître désert se lamente. Le roi, poussé par le peuple, accourt et décide à fuir, mais un moine surgit devant eux. Il adjure Agnès de rompre la chaîne impure qui l'attache à Philippe-Auguste.

Malgré les prières du roi, Agnès se consacre à Dieu... Elle s'éloigne : l'Interdit est levé.

L'œuvre de M. Silver ne révèle encore aucune qualité très personnelle ; c'est une partition bien faite. Le jeune musicien possède un sentiment dramatique assez juste. On peut affirmer que M. Silver est un bon musicien, mais est-il un compositeur d'avenir et remplacera-t-il Bizet comme il le disait modestement un jour à ses compagnons de classe au Conservatoire ?

La pantomime de l'Enfant prodige, dont M. Wormser est l'auteur, après avoir eu plus de deux cents représentations à Paris et trois cents à Londres, sera jouée dans peu de jours à Florence. M. Wormser va assister à la première et compte passer à Genève à son retour pour entendre son Endymion, une œuvre de jeunesse que l'orchestre exécutera dans son prochain concert.

M. Wormser vient de tirer de sa partition de l'Enfant prodige une suite d'orchestre qui

fera le tour du monde. Il travaille en ce moment à un ballet destiné à l'Opéra et intitulé Don Quichotte.

Lohengrin attire toujours un nombreux public à l'Opéra. M. Van Dyck ne chantera plus que trois fois le rôle, forcé qu'il est de partir pour Vienne où il va créer le Werther de Massenet.

A l'Opéra-Comique, Manon suit sa carrière triomphale : Mlle Sanderson est toujours très fêtée.

Les artistes qui ont créé le Rêve sont partis pour Londres, où ils vont chanter l'œuvre de M. Bruneau. Vous voilà privés pour un certain temps à Paris de ce pénible cauchemar !

CHRONIQUE AGRICOLE

M. le D^r C. de Fribourg, donne au Messager ces détails sur la migration des oiseaux en 1891 :

« Les mois de mars et d'avril ont été particulièrement froids et rigoureux ; aussi aurions-nous pu prévoir une arrivée plus tardive de nos hôtes ailés. Cependant c'est le contraire qui a eu lieu.

Le premier messageur du printemps a été, comme toujours, l'étourneau ; nous avons observé les premiers le 18 février déjà, soit huit jours plus tôt que l'année dernière, dix jours plus tôt qu'en 1889 et quinze jours plus tôt qu'en 1888.

Les bœuf-fins sont également arrivés avec une avance de quelques jours ; rouge-gorge et bergeronnette déjà le 8 mars (28 mars en 1890), les fauvettes vers le 10 avril.

Les hirondelles ont un calendrier à elles ; elles ont leurs dates et ne les changent guère. Nous les voyons régulièrement apparaître à Fribourg entre le 6 et le 15 avril, suivant le temps et la température. Le grand martinet (cypselus alpinus) forme en général l'avant-garde. A peu près en même temps arrive l'hirondelle de cheminée (hirundo rustica), celle de maison (hirundo urtica) la suit de quelques jours. Le dernier de cette famille est toujours le martinet noir (cypselus murarius).

Voici pour l'année 1891 les dates d'arrivée et de départ du genre hirondelle :

Table with 3 columns: Oiseau, Arrivée, Départ. Grand martinet: 10 avril, 22 septembre. Hirondelle de cheminée: 13, 22. Hirondelle de maison: 18, 24. Martinet noir: 2 mai, 5 août.

On remarquera par ces chiffres que cette année l'arrivée des hirondelles a été hâtive et leur départ retardé. Elles ont séjourné chez nous une dizaine de jours de plus qu'à l'ordinaire. Il est vrai que le mois de septembre a été exceptionnellement favorable et que la nourriture n'a pas du leur manquer.

Les certificats de santé.

Une question intéressante a été jugée dernièrement par le président du tribunal de Cossonay, à propos des certificats de santé délivrés par les inspecteurs du bétail.

S'agissait de savoir quelle était la valeur des certificats de santé pour le bétail et à qui ces fonctionnaires avaient le droit de les délivrer.

Voici très brièvement le résultat du jugement : Le certificat de santé en lui-même ne constitue pas le titre de propriété de la pièce de bétail qui y est désignée, mais il a néanmoins une importance équivalente puisque aucune pièce de bétail ne peut être vendue sans être accompagnée d'une telle pièce.

L'inspecteur du bétail ne doit délivrer des certificats de santé pour le bétail qu'au propriétaire lui-même ou à son représentant régulier.

Si ce fonctionnaire méconnaît ces principes, il est responsable du dommage qu'il peut avoir causé par son imprudence ou sa négligence à teneur de l'art. 50 du Code des obligations.

Basé sur ces considérations, le président du tribunal du district de Cossonay a condamné un inspecteur du bétail à payer au propriétaire d'une vache, qui avait été vendue par le fait de la délivrance d'un certificat de santé à une personne qui ne détenait ce bétail qu'en hivernage, la valeur de cette vache et tous les frais du procès.

DÉPÊCHES

New-York, 4 novembre. — Les résultats jusqu'ici connus des élections font prévoir

l'élection des deux candidats démocrates, M. Flower et M. Russel, comme gouverneurs des Etats de New-York et du Massachusetts.

Dans le Maryland, M. Brown, candidat démocrate, est élu.

Le résultat de l'Ohio est encore douteux. Il semble que la réaction contre le bill McKinley continue.

Les chiffres connus jusqu'ici remplissent d'espoir les partisans d'une candidature démocrate à la présidence pour l'élection de 1892.

Massachusetts, 4 novembre. — Au procès Livraghi, Kassa a répété hier qu'il a obéi au marquis d'Invrea en compromettant Cagnassi. L'audition des témoins a commencé. Tous ont fait l'éloge de Cagnassi et de Livraghi.

Rome, 4 novembre. — Quelques députés français, venus ici pour la conférence interparlementaire de la paix sont allés s'inscrire sur le registre du Panthéon, en manière de protestation contre le Vice le pape du jeune Dreux.

Cent cinquante députés italiens ont souscrit au banquet de Milan, où M. di Rudini doit prononcer un discours-programme impatientement attendu.

D'après la Tribuna, outre le traité de commerce italo-allemand, ceux avec l'Autriche-Hongrie et la Suisse ont été conclus (1).

Varsovie, 4 novembre. — Dans une maison forestière à Osowitsch (gouvernement de Grono) un riche négociant en bois, M. Apfelbaum, et sa famille, composée de douze personnes, dont quatre hommes, deux femmes et six enfants, ont été surpris pendant la nuit par une bande de brigands et tués à coups de hache.

Les assassins ont ensuite volé une forte somme d'argent et se sont enfuis. La gendarmerie a arrêté six individus soupçonnés de ce crime.

La bande devait être composée de vingt personnes au moins.

Sébastopol, 4 novembre. — Le couple impérial de Russie, le couple royal de Danemark et la princesse de Galles, se rendant à Livadia, sont arrivés ici hier.

Zara (Dalmatie), 4 novembre. — Hier après-midi, un vent violent a fait chavirer une barque sur laquelle se trouvaient des blanchisseuses. Seize d'entre elles ont été noyées. Neuf cadavres ont été retrouvés jusqu'ici. L'équipage de la barque a été sauvé.

Paris, 4 novembre. — Jusqu'à présent 32 archevêques et évêques français sur 90 ont adhéré à la protestation de Mgr Gouthé-Souard, archevêque d'Aix.

(1) En ce qui concerne la Suisse, cette nouvelle est certainement fautive. Les délégués pour les négociations ne sont même pas encore désignés.

Ed. FEHR, éditeur.

La bougie était presque éteinte.

Le 3 juillet 1884, un vieillard de soixante-huit ans entreprit un voyage dont il n'a point perdu le souvenir, car l'état de sa santé s'en est considérablement souvenu. La température était très élevée ce jour-là, il est vrai, mais malgré les meilleures conditions atmosphériques, les personnes d'un âge avancé ne peuvent endurer autant que les jeunes gens.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'il fut de retour, il dut se mettre au lit. Il était atteint d'une maladie dont jamais... mais n'anticipons pas.

On fit venir le docteur, le premier d'une série de médecins qui furent consultés successivement dans un espace de six années ; tous y épuisèrent les ressources de l'art sans parvenir à guérir le malade. Il ne mangeait que peu, et son estomac ne pouvait même supporter les légers aliments qu'il prenait. Sa santé paraissait être perdue sans espoir de la recouvrer ; pourtant les saisons se succédaient et il continuait son existence languissante, comme les dernières heures vacillantes d'une bougie qui s'éteint. Que le lecteur se représente, s'il le peut, les diverses phases de cette longue période !

Nous arrivons maintenant au printemps de la présente année 1891. L'état de notre vieillard était non seulement empiré, comme nous devons naturellement le supposer, mais le pauvre homme n'était plus que l'ombre de lui-même. Il ne mangeait plus et il vomissait. Les efforts qu'il faisait avaient souvent pour résultat des crachements de sang. Assurément un tel état de choses ne pouvait durer.

Il s'agit ici de M. Henri Lecoq, demeurant à Affrignes, près de Lumbers (Pas-de-Calais) ; et les faits dont nous faisons mention sont rapportés par Mme Ursuline Lecoq, qui est simplement une voisine et non une parente.

Sous la date du 3 mai dernier, cette dame écrivait : Mercredi 15 avril, M. Lecoq n'a cessé de vomir, de onze heures du soir à cinq heures du matin. J'avais auparavant envoyé chercher un remède appelé la tisane américaine des Shakers, et il semblait y avoir du retard ; j'en attendis donc l'arrivée avec impatience. Le jeudi matin, je me rendis à la gare de Lumbers dans l'espoir que le flacon serait arrivé, ce qui était heureusement le cas. A mon retour, j'en donnai une dose à M. Lecoq ; il pouvait être onze heures du matin ; le soir, je lui en fis prendre une seconde dose. J'ai été étonnée du résultat.

Les vomissements cessèrent immédiatement. La nuit suivante, le malade put se dispenser des services de la personne qui devait veiller à son chevet, et j'appris le lendemain qu'il avait dormi toute la nuit sans interruption. Il était lui-même tout surpris d'avoir si bien dormi, car jusqu'alors, il n'avait pu obtenir de repos qu'en prenant usage de la tisane oshogéenne. Il va maintenant beaucoup mieux et il peut se promener. Il y a quinze jours seulement, on lui administrait les derniers sacrements, car on craignait qu'il ne lui restât que quelques heures à vivre.

Tout le monde ici dit que l'on n'a jamais entendu parler d'un cas aussi extraordinaire. M. Lecoq lui-même regarde la tisane comme quelque chose de surnaturel, et il est même tenté de l'attribuer une puissance magique, car, lorsque ses attaques étaient des plus violentes et qu'il implorait la mort à son secours, je lui disais : « Non, non, ne parlez pas de mourir, je vous guérirai ; je vais écrire à Lille pour que l'on m'envoie un remède qui, j'en suis sûr, vous fera du bien. »

Depuis la date de la lettre ci-dessus, M. Lecoq a écrit lui-même : Je puis maintenant manger à peu près n'importe quoi sans inconscience ; j'ai presque soixante-quinze ans. Je vous suis sincèrement reconnaissant du service que vous m'avez rendu ; je voudrais pouvoir vous serrer la main et vous remercier de votre voix.

La maladie dont cet homme vénérable venait d'être délivré n'était autre que l'indigestion aiguë ou dyspepsie, désignée parfois sous le nom de catarrhe gastrique. Dans sa forme chronique, la guérison est rare et difficile ; en fait elle résiste au traitement ordinaire. L'organisme est bientôt entièrement affecté, le sang devient viscé et toutes les fonctions sont en désordre. Le succès merveilleux de la tisane américaine des Shakers est dû à la présence d'ingrédients qui ne se trouvent point dans les autres préparations.

Demandez la brochure illustrée contenant tous les détails, à M. Oscar Fanyau, pharmacien, 4 place de Strasbourg, à Lille (Nord).

Prix du flacon, à fr. 50 ; 1/2 flacon, 3 fr. Dépôt — Dans les principales pharmacies. Dépôt général — Pharmacie Fanyau, 4, place de Strasbourg, Lille, 5521

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Table with columns: Départ de, Mat., Mat., Mat., Mat., Soir, Soir, Soir. Rows include Genève, Non, Vevey, Thonon, Evian, Morges, Ouchy-L., Vevey, Chézard, Montreux, Clillon, Villeneuve, Bouveret, Evian D., Ouchy A.

Table with columns: Départ de, Mat., Mat., Mat., Mat., Soir, Soir, Soir. Rows include Blévenet, Villeneuve, Clillon, Montreux, Chézard, Vevey, Ouchy-L., Evian, Thonon, Morges, Evian, Genève.

Chemins de fer de Lausanne à Ouchy.

Matin : 6.45 — 7 — 7.45 — 8 — 8.45 — 8.45 — 9 — 9.45 — 9.45 — 10 — 10.15 — 10.30 — 10.45 — 11 — 11.15 — 11.30 — 11.45 — 12 — 12.30.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES. Champ-de-Vin : A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m ; Long. : 6°38' E, Lat. : 46°31' N. — Barom. : 713 ; Therm. : 9°6 ; Haut. d'eau : 1°03.

Table with columns: Observations, 29, 30, 31, 1, 2, 3, 4. Rows include Baromètre réduit à 0°, Thermomètre, Pluie, Vent.

Table with columns: Situation générale, Baisse rapide du baromètre sur le N de l'Europe. Dépression sur la Méditerranée persiste. Temps probable : ciel variable, plus doux.

Bourse de Lausanne du 4 novembre 1891.

Table with columns: Actions Banque canton., Caisse hypothécaire, Banque d'économie, Société de La Suisse, Gaz de Lausanne jouissance, Comp. de navigation libérées, Société immob. lausannoise, d'Ouchy, Obligat. Confédération 3 1/2 1887, Canton de Vaud 3 1/2, Ville de Lausanne 4 %, Ouest-Suisse 1886-61, Suisse-Occid. nouvelles, Emprunt de la Broye, Caisse hyp. vand. 3 1/2 %.

On a payé : Actions Banque cantonale vaudoise 712 ; Bateaux, libérés, 660 ; Obligations Suisse-Occidentale 507.50 ; % Lausanne 102 ; Banque cantonale vaudoise ; escompte du papier commercial bancaire 4 %.

Chemins de fer de l'Est

Suppression des trains de luxe dit « Suisse-Express »

Les trains de luxe dit « Suisse-Express », composés de voitures-lits et de wagons-restaurants de la Compagnie internationale des Wagons-lits et Grands Express européens et mis en circulation deux fois par semaine, entre Londres, Calais et Lucerne, à partir du 1^{er} juillet et pendant la saison d'été seulement, sont supprimés depuis le 28 septembre dernier.

Marché de Lausanne du 31 octobre.

Froment nouv., 208 sacs, de 24. — à 25. — fr. les 100 kg. Avoine, 132 sacs, de 17. — à 18. — fr. les 100 kg. Pommes de terre, nouv., 187 ch., de 0.80 à 0.90 fr. les 201. Foin nouv., 24 chars, de 5.50 à 6.30 fr. les 100 kg. Paille, 20 chars, de 3.50 à 4.30 fr. les 100 kg. Beurre, de 1.50 à 1.60 fr. le 1/2 kg. Œufs, de 1.30 à 1.40 fr. la douzaine.

Bourse de Genève (Service téléphonique.)

Table with columns: 3 Nov., 4 Nov., Clôture, Clôture. Rows include 3 1/2 % Fédéral 1887, 3 % Fédéral 1890, 5 % Italien, Actions Jura-Simplon ordinaires, Actions privilégiées, Central-Suisse, Nord-Est-Suisse, St-Gothard, Union-Suisse anciennes, Jura-Berne, Union financ. genevoise, Banque de Paris, Crédit lyonnais, Gaz de Stuttgart, Alpes, Rio Tinto, Obligat. Ouest-Suisse 1886-87, Suisse-Occidentale 4878, Central-Suisse à 9 %, Nord-Est-Suisse à 9 %, Genevoises 3 % à lots, Crédit fonc. égypt. 3 % à lots, Lombardes anciennes, Méridionales d'Italie, Chemins italiens 3 %, Crédit fonc. canadien à %, Crédit mutuel russe à 1/2 %, Obert Serbe.

Changes du 4 novembre 1891.

Table with columns: DEMANDÉ, OFFERT. Rows include France à vue, Italie, Londres, Amsterdam, Allemagne, Vienne.

Roubles (cours de Berlin) 252.75



Pastilles Pectorales du Dr Roy



préparées par H. Addor, pharmacien, Vallorbes, Suisse.

Guérison certaine des maladies des voies respiratoires, toux, rhumes, bronchites, etc.

ESSAYEZ, VOUS JUGEREZ

En vente dans les principales pharmacies, en boîtes de 100 pastilles, 1 fr. 20.

Café du Casino-Théâtre

LAUSANNE

Mercrèdi le 4 novembre, à 8 h. du soir.

GRAND CONCERT

vocal et instrumental du célèbre quatuor tyrolien

SCHULL

3 dames et 1 monsieur en costume national du Tyrol. 5853

Entrée: 50 centimes.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Direction Alphonse SCHELER

Bureau à 7 h 1/2. Rideau à 8 h.

Carte d'abonnement n° 9.

Jeu 5 novembre 1891.

Le grand succès de la Comédie Française:

Les Fourchambault

Comédie en 5 actes, par Emile AUGIER

Dimanche 8 novembre 1891.

Irrévocablement, le grand succès du

Théâtre de la Porte St-Martin:

LA GRANDE MARNIÈRE

Drame en 5 actes et 8 tableaux de Georges OHNET

Vient de paraître:

LA CÉLÈBRE

ZEHRRINGER MARCHE

tirée du « festival de Berne »

par

Charles MUNZINGER

Edition pour piano à 2 mains et 4 mains, à fr. 1.50.

Chez Otto KIRCHHOFF, éditeur, Bern, près de la Tour de l'Horloge, et Fribourg, rue de Lausanne. n°7557-5848

D. Uccellotti, pédicure ne restera que jusqu'à lundi 9 novembre, à l'hôtel des Trois-Suisses, Lausanne. 5844

L'ESTAPETTE

est en vente

A LAUSANNE

Kiosque de St-François.

Kiosque de la Riponne.

Bibliothèque de la Gare.

M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont.

Mme Ammann, mag. littéraire, r. Haldimand.

M. Krieg, papeter, place Pépinet.

A AIGLE

Librairie Deladoey.

A BEX

Ch. Buffat fils.

A ECHALLENS

Librairie F. Despont.

A MORGES

M. Staub-Kuhn.

A MOUDON

Librairie Benoit.

A NYON

M. Couvers, papeter.

A PAYERNE

F. Gachet-Grivaz.

A VEVEY

M. Holl-Broyon, rue de Lausanne.

MM. Lertscher & fils, rue du Lac. 219

Librairie Jacot-Guillarmod.

A YVERDON

Librairie Grandchamp.

Le numéro 5 centimes.

Liqueur anti-anémique

au fer et au manganèse contre la chlorose, l'anémie, les pâtes couleurs, faiblesse, etc. Pharm. Odot, Lausanne. Envoi c. remb. 2 fr. 6008

Nous avisons le public et notre nombreuse clientèle qu'étant devenus depuis le 1^{er} septembre CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS de toute la publicité des journaux LA NAZIONE IL FIERAMOSCA A FLORENCE LA VEDETTA

nous avons établi à partir de cette époque une SUCCURSALE 2, Via Panzani FLORENCE Via Panzani 2

HAASENSTEIN & VOGLER

Concessionnaires des principaux journaux suisses et des organes italiens suivants:

TURIN

Gazetta Piemontese. — Gazetta del popolo della Domenica.

MILAN

Secolo. — Italia agricola. — Mondo umoristico.

FLORENCE

Nazione. — Fieramosca. — Vedetta.

ROME

Tribuna. — Fanfulla. — Capitale.

LAUSANNE, Montreux, Vevey, Sion, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Bâle.

FLORENCE, GÈNES, MILAN, ROME, TURIN, etc.

ET SUCCURSALES EN SUISSE ET A L'ÉTRANGER



A vendre à Chailly près Lausanne

la charmante VILLA BON SÉJOUR

5759. Cette propriété, qui jouit d'une vue étendue, comprend 41 chambres, 2 mansardes, cuisine, nombreuses dépendances, jardin, pré et champ, le tout d'une contenance de 37 ares 75 mètres (419 perches). S'adresser, pour visiter l'immeuble et pour traiter, à M. F. Paquier, notaire, rue de Bourg 8, Lausanne.

MARIAGE

5864. Dames et Messieurs de tout âge, qui désirent se marier avantageusement, sont priés de s'adresser en toute confiance à l'Alliance, case postale 148, Neumünster-Zürich. Discretion absolue. Prospectus contre envoi de 1 fr. en timbres-poste.

TOUX GRIPPES 5846 Soulagement immédiat et guérison par le SIROP PECTORAL NICATI Prix: 1 fr. 20 le flacon. Pharmacie NICATI Palud

MAUX DE DENTS 5841 disparaissent de suite 5841 par les gouttes dentifrices du pharm. Bolliger. Flac. 90 cts. Pharm. Grandjean, Lausanne. Aug. Caspari, pharm., Vevey.

UN CURÉ [5860] dont les fonctions lui laissent passablement de temps libre, prendrait quelques jeunes messieurs en pension. Occasion d'apprendre la langue allemande. Bon air de montagne. Vie de famille agréable et surveillance sérieuse. Prix modérés. S'adresser au pasteur Gerschweiler, à Valens, canton de St-Gall.

UNE DEMOISELLE [5852] de bonne famille, de la Suisse allemande, qui a fait un apprentissage de 2 ans, cherche à se placer chez une tailleur de Lausanne ou environs, pour se perfectionner dans la langue française et dans son métier. Elle serait disposée à payer quelque chose, suivant conditions. S'adresser les offres à l'hôtel de la Croix-Fédérale, Neuchâtel, qui indiquera.

ON CHERCHE

[5859] au pair, pour s'occuper du ménage, surveiller deux jeunes garçons et donner des leçons de piano, une demoiselle allemande si possible. S'adresser sous initiales G 12345 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

SINAPISME RIGOLLOT Moutarde en feuilles, INDISPENSABLE DANS LES FAMILLES. Le plus Simple, le plus Commode, le plus Efficace des REVULSIFS EXIGER LA SIGNATURE sur chaque feuille. SE VEND DANS TOUTES LES PHARMACIES DÉPÔT GÉNÉRAL: Avenue Victoria, 24. PARIS

DEPURATIF GOLLIEZ

OU Sirop de brou de noix ferrugineux préparé par Fréd. Golliez, pharmacien à Morat. 16 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants: Scrofule, Rachitisme chez les enfants, Débilité, Humeurs et Vices du Sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la peau, Feux au visage, etc. Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût. Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique, anémiques. Pour éviter les contre-façons, demander expressément le Dépuratif Golliez, à la marque des Deux Palmiers. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 celui-ci suffit pour la cure d'un mois. n°9162x-6573 Dépôts: Pharmacies Odot, Cadonau, Feyler, Grandjean, Buttin, Fischl, Rehm, à Lausanne, et dans la plupart des pharmacies.

Hôtel Beau-Site et du Belvédère.

Belles salles pour banquets. Repas de noces, soirées, bals, etc., etc. Cuisine et vins excellents. Service prompt et soigné. 5369 Henry LEIBFRIED, propriétaire.

Il y a plusieurs bonnes chambres meublées à louer et à très bas prix.

En vue d'agrandir un établissement de fabrication de plus florissants, on cherche à emprunter un capital de 70,000 francs de 4 à 1 1/2 %, sur première hypothèque. Offres sous H 1311 F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.

RAISINS BLANCS DU PIEMONT Caisses de 5 kilos, à fr. 3.80. 2 » 7.50.

CHATAIGNES Sacs de 15 kilos, à fr. 4.50, franco de tout port, contre remboursement. n°5382q-5865 Frères Bernasconi, Lugano.

MEDAILLE D'OR L'Exposition Universelle, Anvers 1863 CHOCOLAT



SUCHARD 23 NEUCHÂTEL, Suisse. MEDAILLE D'OR Exposition universelle Paris 1889.

Krebs-Gygax Schaffhouse

Appareils de reproduction Sous autant de noms divers, aussi rotatifs que possible, ils promettent tous de véritables miracles. Comme un modèle apparaît la Nouvelle invention, pour l'impression tout aussi promptement. Seul le véritable hœctographe est devenu le meilleur et le plus simple des appareils de reproduction. Prospectus gratis et éco. sur demande à Krebs-Gygax Schaffh.

LEYSIN PENSION DU CHALET La plus ancienne et la plus abritée. Maison chauffée. Bonne cuisine. Prix modérés. S'adresser à la propriétaire, Mlle Collaz, 5753

UNE JEUNE FILLE [5862] ayant bonne volonté cherche une place pour tout faire. S'adresser à Mme Alf. Motter, Saxon-les-Bains.

Leysin sur Aigle. 5745. Pension Espérance ouverte dès le 1^{er} novembre. Chambres très confortables, cuisine soignée. Pour renseignements s'adresser à Mmes Reitzel et Vaney, à Leysin.

UN JEUNE HOMME [5831] ayant travaillé plusieurs années chez des horticulteurs et à la campagne et sachant soigner les chevaux, cherche une place pour tout de suite ou plus tard. Excellents certificats. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous K 12362 L.

Jeune allemand [5849] parlant l'anglais et le français, cherche place comme

VOLONTAIRE

[5841] dans le bureau d'une maison de commerce ou d'une banque de Lausanne. S'adresser sous G 12308 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Pour meuniers. 5858. Un meunier capable et de toute confiance cherche, si possible, place de contremaître dans un moulin. Entrée à volonté. Adresse: F. Bivel, p. a. Monsieur F. Marti, meunier, à Mülthal, district d'Aarberg, canton de Berne.

UNE DEMOISELLE

[5861] de 21 ans, de la Suisse allemande, désirent apprendre la cuisine et les travaux du ménage, demande une place dans une bonne famille ou pension. Elle n'exige pas de salaire, mais un bon traitement. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, sous H 1336 F.

UN JEUNE HOMME [5863] qui a fait son apprentissage dans une maison de rubannerie en gros, cherche une place comme

VOLONTAIRE

dans la Suisse française pour se perfectionner dans la langue. S'adresser sous chiffre H3585Q, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bâle.



DEUX JEUNES FILLES [5850] très recommandables et provenant de bonnes familles, désirent se placer comme volontaires dans des maisons où elles seraient bien traitées et où elles pourraient avoir des leçons de français en lieu du paiement pour leurs services dans le ménage. S'adresser à J.-G. Hirsbrunner, pasteur, à Thierachern p^r Thoune.

ON DEMANDE

[5734] une dame ou demoiselle bien au courant de la vente pour liquider un commerce de mercerie et bonneterie dans une des meilleures localités du canton. Adresser les offres sous chiffre V. A. B. 15, à J. Weith & fils, à Lausanne.

Apprenti boulanger.

5851. On demande un jeune homme fort et robuste, comme apprenti boulanger. — S'adr. pâtisserie-boulangerie F. Wenger-Seiler, Neuchâtel.

deux jeunes gens désirent fréquenter les écoles de la dite ville. Soins corporels et intellectuels sont assurés. Adresser les offres sous chiffre O 4364, à l'agence de publicité Rodolphe Mosse, Zurich.

ON CHERCHE

[5741] pour une jeune fille de 18 ans, d'excellente éducation, parlant français et allemand, une place dans une maison de bijouterie où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la branche commerciale. On exige une maison sérieuse et où des sentiments religieux sont professés. Pour références, etc., s'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous G 11964 L.

On désire placer

[5833] une femme de chambre bien recommandée, pour le 16 novembre, dans le pays ou à l'étranger. S'adresser sous We 12373 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

A VENDRE un omnibus de famille à un cheval, ayant très peu roulé. Prix 1100 francs. S'adresser à M. D. Carey, 24, rue du Mont-Blanc, Genève. 8754x-5837

BILLARD

[5469] presque neuf à vendre, servant aussi comme table à manger. S'adr. au Direct^r de l'Auberge de famille, à Vevey.

Mme Vve Bidlingmaier-Légeret, M. et Mme J. Bidlingmaier et leurs enfants ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur bien regretté père, grand-père et arrière-grand-père.

Louis LÉGERET survent ce matin à 5 heures, à l'âge de 89 ans. L'enterrement aura lieu, à Chexbres, jeudi 5 courant, à 3 heures.

Madame Bolens-Rychner, à Aarau, Mlle Cécile Bolens font part aux amis de

MONSIEUR Henri BOLENS de son décès survenu le samedi 31 octobre dernier.